

- P 1: Edito
 P2: La querelle des méthodes
 P3: Réforme du lycée et du collège
 P4 et 5: L'EN au service du privé?
 P6: Le 22 mai
 P7: La tour infernale, la CSG
 P8: Les retraités toujours dans l'action

Syndicalisme pluriel

MAI 2018

Les 50 ans d'anniversaire de certains évènements... Pour nous, il en est aussi un autre... Celui du 100^{ème} numéro de cette revue trimestrielle de la FSU 77, créée dès la naissance de la FSU en 1993. Et, comme pour pimenter l'aventure et rajeunir le journal, désormais il est en version numérique. Nous espérons que les lecteurs trouveront plus de plaisir à le feuilleter! Et en ce joli mois de mai, nous vous donnons aussi RDV le 22 avec tous les agents de la Fonction Publique!

EDITO

Le caractère unitaire de l'appel à la journée d'action du 10 octobre dernier a été un levier de mobilisation importante, plébiscité par nombre d'agent-e-s. C'est pourquoi la FSU a oeuvré pour maintenir l'unité de l'intersyndicale qui appelle de nouveau à la journée de grève et manifestation du 22 mai.

Unir nos forces dans la période est une nécessité absolue pour lutter contre le changement de société que veut nous imposer, de force, une oligarchie de plus en plus arrogante. Dotée d'une redoutable force de communication, la classe dirigeante totalement décomplexée divise notre société en stigmatisant les couches populaires et les classes moyennes, accusées de fainéantise et de passivisme, soupçonnées de « profiter égoïstement » des pensions de retraites, minima sociaux et autres allocations de survie : APL, allocations chômage, de maladie (...). Une oligarchie qui défend insidieusement un changement profond et radical de notre modèle social, transformation conçue par une droite conservatrice et recyclée habilement par le gouvernement. La réforme du bac, la sélection à l'université, la privatisation de la formation professionnelle et de l'orientation, constituent une régression sans précédent de notre système éducatif. Organisant la sélection à tous les niveaux elle aura comme conséquence le « tri » des élèves au détriment des jeunes les moins armés des classes sociales défavorisées. Les réformes à venir des retraites, la casse des statuts de la Fonction Publique s'opéreront au nom d'une liberté de choix individuelle qui serait prônée par une jeunesse constituée de start-uper et autres jeunes chefs d'entreprise aspirant à avoir plutôt qu'à être. Une jeunesse qui selon la classe dirigeante ne souhaiterait plus s'engager dans une carrière, impatiente qu'elle serait de disposer de « mobilité », qui trouverait les modalités des concours des fonctions publiques trop compliquées, le bac trop complexe, l'université vieillotte, le système de retraite pas assez individualisé et la sécurité sociale archaïque.

Non ! Les salarié-es, les agents, les étudiant-es, les retraité-es mobilisé-es massivement dans ce pays aspirent pour la plupart à un autre idéal : vivre dans une société qui promeut la justice sociale, qui permet à chacun de choisir ses études, d'exercer son métier dans de bonnes conditions avec un salaire décent .

Défendre les statuts, la Fonction Publique, et notre système de protection sociale est donc aujourd'hui un enjeu essentiel. C'est défendre une conception de la société résolument solidaire, bien loin d'être utopiste.

Car de l'argent public il y en a ! Quand il s'agit d'augmenter le CICE de 24 milliards par an sans contrôle ni contrepartie, ou d'exonérer les cotisations sociales patronales. Et, il y en aurait plus encore en s'attaquant à la fraude fiscale à grande échelle opérée par les grands groupes financiers (Total, Amazon et consorts) ...

A bientôt dans la rue le 22 mai et dans toutes les luttes qui suivront !

Déposé le 16/05/2018



Gisèle Cuco, secrétaire départementale

Nouveau site: www.fsu77.fsu.fr

N° 100

Mai 2018

Revue trimestrielle de la FSU 77

LA QUERELLE DES METHODES

S'il est inacceptable qu'une part trop importante d'élèves ne maîtrise pas suffisamment la langue écrite à l'entrée du collège, la querelle des méthodes, véritable serpent de mer pédagogique et idéologique agité par le Ministère de l'Éducation Nationale, masque les véritables enjeux de l'apprentissage de la lecture. Le SNUipp-FSU77 vous propose ici une tentative de vulgarisation sur ce qu'est la lecture et la façon de l'enseigner.

LIRE, C'EST COMPRENDRE!

Décodage et sens, gages de la réussite

La première « crise de la lecture » se situe à la fin des années 70 avec la massification de l'accès au collège quand on constate que tous les élèves ne détiennent pas les savoirs attendus pour réussir leur scolarité dans le secondaire. Les finalités de l'apprentissage de la lecture s'en trouvent modifiées. Jusque-là le bon lecteur était capable de lire à haute voix de manière fluide et expressive (la « lecture courante »). Désormais il devra être capable d'avoir une lecture silencieuse et autonome lui permettant de tirer d'un texte lu des informations non explicites (Il s'agit à partir « d'indices » par exemple de trouver où se passe l'action, quand se passe l'action, etc).

La guerre des méthodes... et après ?

Un débat vieux de plusieurs décennies est actuellement ressorti, avec la prétendue généralisation de la méthode globale comme figure d'épouvantail. Pourtant, les méthodes les plus souvent mises en œuvre dans les classes reprennent les préconisations de la conférence de consensus de 2003 et font donc une part importante aux compétences grapho-phonologiques : les lettres se codent en sons et inversement des sons se codent - s'écrivent - avec des lettres. (une lettre – ou un groupe de lettre – correspond à tel son, donc si j'entends ce son, cela veut dire que c'est cette lettre – ou ces lettres).

Mais la vraie question est celle des effets à moyen terme d'un retour au « tout syllabique ». Qu'en sera-t-il quelques années plus tard ? On peut supposer qu'en reproduisant les principes d'apprentissage de l'école primaire d'antan, les mêmes causes produiront les mêmes effets : des élèves capables de déchiffrement de mots mais sans le recul nécessaire sur le fonctionnement de la langue pour garantir une véritable autonomie face à des textes longs et complexes, relevant de tous les champs disciplinaires de formes différentes de la forme scolaire. Cela reviendrait à lire des mots dans des textes sans en comprendre le sens global... Si ce type de difficulté malheureusement persiste, cela ne concerne pas à l'heure actuelle la majorité des élèves !



SANS VOIE DIRECTE, UNE PERTE DE SENS.

Lire, c'est attribuer du sens à un message écrit.

« De nombreuses personnes lisent une ou plusieurs langues sans en connaître du tout la prononciation. Les personnes atteintes de surdité peuvent maîtriser l'écrit alors qu'elles ne peuvent en donner une forme sonore (Dossier « La voie directe », revue *Les actes de lecture* n°100 septembre 2007) ». Ces personnes utilisent la voie directe : tout comme les lecteurs experts, elles construisent du sens directement à partir des signes graphiques, ce qui permet d'améliorer la rapidité et l'efficacité de la lecture. Le mot est reconnu ainsi sans avoir à le décomposer ou le lire à haute voix. Les lecteurs de ce texte, en ce moment, en dehors de mots rencontrés pour la première fois - grapho-phonologique par exemple - ne décomposent pas les mots en syllabes, ces derniers sont reconnus immédiatement par leur cerveau.

La voie indirecte à *contrario*, c'est être obligé d'oraliser pour « écouter » les mots afin de les reconnaître, en passant par les sons pour accéder au sens.

La compréhension : un chantier essentiel

Les enseignant-es savent entraîner leurs élèves aux correspondances entre les graphies et les sons. Le grand chantier à développer pour lutter contre les inégalités scolaires est celui de la compréhension des écrits. Les programmes de 2015 rappellent que « la compréhension est la finalité de toutes les lectures ». L'identification des mots écrits par un travail de mémorisation des formes orthographiques est un de ces leviers. Même Stanislas Dehaene, caution scientifique de Jean-Michel Blanquer, présente la nécessité de travailler et la voie des sons (ou voie phonologique), et la voie directe (ou voie orthographique ou lexicale) car ces dernières sont activées en même temps dans le cerveau du lecteur. Dommage que le ministre ne s'intéresse qu'à une des deux !

Pour conclure, n'en déplaise à Jean-Michel Blanquer, les professeurs des écoles n'ont pas attendu son arrivée pour s'intéresser à ce qu'est l'acte de lire. Comme le montrent les études scientifiques, aucun enseignant-es du primaire ne pratique aveuglément et exclusivement une méthode. Faire confiance aux maîtres et maîtresses du CP, n'est-ce pas mettre véritablement en œuvre « l'école de la confiance » ?

J Fernandez, SNUipp-FSU77

REFORME DU LYCEE ET DU COLLEGE: MEMES CONSTATS, MEME COMBAT

La réforme du lycée, prévue pour une application à la rentrée 2019 (2nde et 1ère en même temps) renforcera l'autonomie des établissements, supprimera les séries, diminuera le nombre d'heures d'enseignement, affaiblira fortement la voie technologique, dénaturera les disciplines. Les dotations vont donc baisser à chaque niveau dans la voie générale et dans les séries de la voie technologique.

Autant de similitudes frappantes avec la réforme du collège 2016, qui s'est traduite par une diminution très sensible du nombre d'heures d'enseignement dispensées au collège (l'équivalent de 2 trimestres de moins) une attaque contre certaines options (allemand, classes Euro, langues anciennes), un recul de certaines disciplines (technologie) au profit d'autres, et une attaque frontale contre le caractère disciplinaire des enseignements.

Un plan d'austérité qui ne dit pas son nom.

Un rapide calcul ramené à l'ensemble des lycées de France nous permet d'évaluer le projet de la réforme Blanquer à 7000 suppressions de postes d'ici à la rentrée 2020. En effet, la dotation baisse d'une heure en seconde générale et technologique ; et en moyenne de 3 heures en 1ère et en terminale (soit 7 heures hebdomadaires cumulées). Dans le même temps, les effectifs du second degré augmentent fortement. En collège, on attend 36 000 élèves de plus à la prochaine rentrée.



Les conséquences en terme de conditions de travail vont être énormes. Dans le tronc commun, voire même en spécialité, **les élèves autrefois dans différentes séries seront regroupés, quelques soient leur profil, à 35 voire 40 élèves par classes !** Les dédoublements vont être plus rares. Une marge d'autonomie réduite servira aussi à financer l'AP et l'éducation à l'orientation. Les options diminuent ainsi que les enseignements facultatifs qui sont exclus du "tronc commun".

Chaque lycée devra donc choisir entre l'offre de formation et les dédoublements; matières contre matières. Il en résultera une élévation sensible de la concurrence entre les disciplines, les personnels et les établissements.



Certification perpétuelle, pressions et fin des repères nationaux du baccalauréat.

Le nouveau baccalauréat placera les élèves en situation d'évaluation permanente : 30% de la note finale reposera sur des « épreuves communes de contrôle continu », organisées et corrigées dans chaque lycée en 1ère (janvier, puis avril) et en terminale (janvier) sous la forme de **3 séries de « partiels » entre la 1ère et la terminale** ; 10 % de la note finale reposera sur les moyennes des bulletins trimestriels de 1ère et de Terminale.

Les 6 épreuves finales se dérouleront en 1ère (Français, en juin) et en Terminale (2 « spécialités » en Avril/Mai et une épreuve de philosophie en juin). **Avec 30 épreuves à passer au lieu de 12, il va sans dire que le bac serait « simplifié », « allégé », et « moins stressant » pour les élèves.** Placés en situation de certification permanente, ceux-ci n'auront d'autre choix que **bachoter, renforçant le caractère instrumental des enseignements.** Quant à leurs professeurs, il est évident que ce mode d'évaluation va renforcer la pression managériale des directions, la fixation d'objectifs de réussite, la concurrence entre les établissements et les personnels. Par ailleurs, Si le résultat final repose sur des épreuves choisies et corrigées localement, alors on soupçonnera certains lycées d'être moins exigeants que d'autres, et la valeur du diplôme passé dans tel lycée sera déterminée par la réputation de ce lycée ! C'est la fin de l'égalité du diplôme sur tout le territoire.

J.-M. Blanquer veut faire passer sa réforme en force, un an avant son application, avant que les collègues puissent en mesurer les impacts sur les postes, dans le but de continuer sa communication mensongère et de limiter la mobilisation. Le SNES appelle donc à poursuivre l'information des collègues, à organiser dans les lycées des distributions à destinations des parents des collégiens actuels.

SNES-FSU77

L est des sujets capables, en quelques minutes, de transformer un repas de famille en remix moderne de Fort Alamo, avec bataille de choucroute et jets de saucisses possibles en fonction des quantités de vin d'Alsace ingurgitées dans la phase d'observation initiale.

On en connaît tous quelques-uns... pour les adeptes de « sport », il paraît que certaines saillies concernant les qualités ou défauts supposés d'équipes de foot, que mon ignorance m'interdit de nommer, peuvent amener de longues inimitiés. D'autres sujets nous guettent. La corrida pourra avantageusement animer un souper, ou bien, et ce n'est pas incompatible, l'annonce de conversion au végétarisme d'un des invités à l'arrivée d'une côte de bœuf préalablement bien arrosée de Côte Rôtie, de Côte de Bourg ou de Blaye (à votre guise). Mais à n'en pas douter, un des sujets les plus propices à marquer nos antagonismes latents reste le débat sur « l'école libre » !

Le libellé est à lui seul un programme... une mise en bouche qui mérite sarcasme, car, jamais nous ne pourrions nous vanter au contraire de certains de nos interlocuteurs putatifs, d'être d'ardents défenseurs de « l'École assujettie ou captive »... c'est moins tendance, moins qualitatif comme adjectif.

En tout cas, un conseil avant de vous lancer dans le débat... veillez à votre propre sobriété et à celle de vos comparses, mieux vaut avoir les idées claires pour aller à cette conversation.

Cela permettra déjà d'avoir en tête que si le ratio élèves dans le privé/élèves dans le public est à peu près de 20%-80% , près de 50% des élèves de France sont passés à un moment ou un autre dans une « école privée » : 49% d'après Philippe Meirieu, grand pédagogue public, qui sait de quoi il parle puisqu'il y scolarisa ses enfants... à son grand regret postérieur : il souhaite maintenant « l'existence d'un seul et unique système scolaire ».

Ce chiffre est à prendre en considération car il résume la nature du phénomène : **avec 50% d'élèves scolarisés à un moment ou un autre dans une école catholique (98% des écoles privées sont des écoles catholiques), on dépasse de loin l'école de l'adhésion religieuse. Les motivations sont plurielles** et s'expliquent le plus souvent par l'amour de ses enfants, la volonté de les préserver et de les amener vers un meilleur avenir. Seulement, comment est-on arrivé à penser que ce chemin pavé de bonnes intentions passe par l'école St Glinglin ou le collège de l'immatriculée Contraception ?

Sans doute parce que la rumeur le dit... et certaines statistiques le sous entendent : plus de 50% des enfants de patrons font l'ensemble de leur scolarité dans ces établissements. Et que dire de nos hommes politiques ! Même ceux qui ne savent plus ce qu'ils ont appris à l'ENA n'ont fréquenté le système éducatif public qu'une fois assis sur les bancs de cette institution d'un élitisme absolu !



Une forme de pragmatisme conseille donc cette éviction du public. La peur aussi ! Depuis des années, la presse se fait écho des soubresauts qui agitent certains collèges publics, certains lycées. Violences, absentéisme, niveau... Le buzz fait le reste, sans forcément de véritables fondements, mais certains établissements inquiètent. Comme il s'agit de la prunelle des yeux de leurs concepteurs, d'aucun peuvent décider de mettre un mouchoir sur quelques idéaux et se tourner vers une école qui va sélectionner, une école qui va protéger d'autant plus que l'on paiera pour cela. Cette transaction transformera d'ailleurs le rapport que les parents auront désormais avec l'établissement et l'École en général... les ancrant dans un consumérisme scolaire. Au point qu'il n'est pas rare d'entendre certains déclarer « avec ce que l'on paie, ils ont intérêt à trouver un prof de maths ! »... Ce qu'ils font d'ailleurs avec célérité, sachant que cela joue en leur faveur dans la concurrence qu'ils livrent au secteur public.

Une concurrence qui d'ailleurs répond aux règles de la publicité avec ses moments forts, comme les classements aux examens... moment de choix pour justifier ceux des parents aimants qui constatent, statistiques à l'appui, à quel point « le privé » est plus efficace que le « public » !

Surtout lorsque l'on peut choisir ses élèves, ne pas garder celles et ceux qui n'auront pas des résultats à la hauteur d'une renommée à préserver... Bref, quand on peut ne garder et ne recruter que des Usain Bolt pour démontrer que c'est notre méthode qui apprend à courir vite quand le service public est obligé, et c'est sa grandeur, d'essayer de faire courir tout le monde !

Une fois ces éléments en tête, vous pourrez commencer à causer... en vous étonnant dans un premier temps qu'au pays de « l'égalité et de la fraternité », ce soient nos impôts qui financent cette forme de ségrégation policée lorsque toutes et tous parlent de nécessaire mixité sociale. En effet, la quasi-totalité des enseignants de « ces enfants » sont payés par l'argent de familles qui n'y mettent pas les leurs. Ce n'est rien d'autre qu'une forme de mutualisation des dépenses : faire payer le choix élitiste d'une minorité par une majorité qui pour sa part restera uniquement abonnée au service public et gratuit... par volonté ou manque de moyens !

Encore plus agaçant, lorsque l'on sait que certaines communes de France (plus de 800) ne possèdent même pas d'école publique et que de fait l'enseignement confessionnel jouit dans ces localités d'un véritable monopole qui laisse muet les militants du libre choix et de la liberté scolaire, si prompts à défilier lorsqu'une infime réforme menace les restes des congrégations.

Seulement, à ce moment du débat (en général au moment du hors d'œuvre), il est encore préférable d'éviter de tomber dans la facilité de formules incantatoires du style : « moi, je suis pour la nationalisation de toutes les écoles privées ! » Ce serait aller vite en besogne ou l'occasion de clore définitivement la conversation avec des invités que l'on ne convaincra jamais de la faisabilité de la chose.

Il est préférable, en pédagogie pacifiquement sournois, d'en donner aussi pour son grade à l'école publique, dont certains établissements parisiens sont aussi élitistes que la plupart des écoles privées ! Il y a aussi une « privatisation », un écrémage insupportable au lycée Henri IV, à Louis Le Grand... que l'on ne peut garder sous silence sauf à vouloir perdre tout crédit ! Car le souci est bien plus global qu'une simple guerre de tranchées entre le privé et le public, c'est bel et bien la philosophie éducative qui est en cause et la mise en concurrence de deux mêmes modes de fonctionnement élitiste qui s'appuie sur toute une série de ségrégations spatiales, sociales et culturelles.



La question qui doit alors se poser est le rôle de l'Éducation... son objectif pour nos enfants, pour nos élèves ! S'il est question d'émancipation et d'égalité, notre système, tant privé que public, a de piètres résultats qui peuvent se résumer par une reproduction des élites et des classes sociales.



Or, les pays où justement les systèmes éducatifs réussissent le mieux à casser cette lourdeur des origines sont des systèmes... sans école privée (CQFD) ! Des systèmes comme celui de la Finlande, qui même s'il n'est pas reproductible à l'identique en France a bien des mérites, dont le principal est d'offrir un service public d'une telle qualité qu'aucune école privée n'est en mesure de rivaliser !

C'est sans doute cet objectif qu'il faut poursuivre... dans la discussion mais aussi en politique, pour clore ce vieux débat en sortant par le haut. Mais pour cela, il faudrait des hommes et femmes politiques à la hauteur des enjeux ! Or, c'est bien le problème de confier des questions comme l'avenir de l'École Publique ou même de l'Hôpital du même nom, à des personnes qui n'y ont jamais mis les pieds et n'y mettront jamais leurs enfants ! Mais quand on a des communes dirigés par des maires qui n'y vivent même plus... comment s'attendre à autre chose !

EM

LA TOUR INFERNALE, SUITE ET TOUJOURS PAS LA FIN

Le feuillet continue dans les locaux de la cité administrative de Melun, avec quelques rebondissements.

Les agents de la tour sont toujours dans l'attente des conclusions des rapports de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) après de nombreux blocages financiers (personne ne veut payer certaines factures), techniques (audit VMC) ou administratifs (rédaction des rapports ou choix d'entreprises). Une date a été fixée en janvier, espérons qu'elle sera tenue car cela ne fera que deux ans et demi que nous attendons ces conclusions alors que la cellule de coordination qui diligente l'enquête sur le syndrome collectif inexplicé ne devait durer que six mois maximum, dicit les propos du secrétaire général de la préfecture. Ce même secrétaire général qui vient de démettre de ses fonctions (officiellement une mutation plus que moins forcée) la responsable de la gestion-cité, personne avec laquelle nous avons tissé des liens des relations constructives. Il faut croire qu'elle était soit trop efficace car certains dossiers avaient avancé, ou trop sympathique avec les « vilaines » organisations syndicales qui n'arrêtent pas de dénoncer les atteintes aux conditions de travail et les manquements du propriétaire, c'est à dire la préfecture.



Dernier rebondissement : la préfecture souhaitait récupérer des salles données aux organisations syndicales implantées de longue date, sous le prétexte qu'il manque de place et de salles de réunion depuis l'aménagement du service préfectoral du CERT (délivrance du permis de conduire) dans nos locaux, nous privant de grandes salles de réunion. Vous l'aurez compris, il manque des salles, c'est la faute des syndicats et pas du fait de l'entassement des personnes dans cette cité, ce qui génère aussi des problèmes de parking ou techniques.

Finalement le projet a été abandonné et, enfin, j'annonce une nouvelle positive pour cette belle tour de Melun!

Fabien Bureau, secrétaire départemental SNASUB-FSU et membre du CHSCT 77 – tel 0651515712.

CONTRIBUTIONS SOCIALE GENERALISEE

La cotisation sociale, qu'elle soit salariale ou patronale, est un élément du salaire qui est « socialisé ».

Elle constitue une rémunération du travail. La suppression d'une cotisation, toujours applaudie par le MEDEF, constitue de fait une baisse du salaire.



La CSG est un impôt. Remplacer une cotisation par un impôt revient à alléger la contribution du patronat au financement de la Sécu et transférer celle-ci sur les particuliers. L'augmentation de 1,7 point de la CSG (25% d'augmentation) rapportera près de 22 milliards d'€ supplémentaires. La fiscalité représente désormais plus du tiers des ressources du régime général contre 3 % avant la création de la CSG en 1991. La part des cotisations sociales affectées à la branche maladie est minoritaire (45,9 % des recettes).

Les gouvernements de gauche et de droite ont expliqué que la CSG permettrait d'élargir l'assiette (la base) du financement de la Sécurité sociale en faisant payer les revenus financiers. Or, en 2016, 70% de la CSG sont prélevés sur les salaires, 20 % sur les revenus de remplacement (pension de retraites, indemnités maladies, allocations de chômage...) et seulement 10 % sur les revenus du capital des seuls particuliers.

*JB Shaki, SFR-FSU77
Section Fédérale des Retraités*



22 mai : les organisations préparent la mobilisation dans la Fonction Publique



Communiqué unitaire des Fédérations de Fonctionnaires

Les neuf organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique appellent l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Hospitalière et de la Fonction publique Territoriale à la grève et aux manifestations le mardi 22 mai 2018.

Elles exigent un dialogue social respectueux des représentants des personnels et appellent les agents à dire leur rejet du projet de suppression de 120 000 emplois et le recours accru au contrat qui dégraderont les conditions de travail des agent-es, considérant que le développement de la contractualisation constitue une attaque contre le statut de même que la possible rémunération « au mérite » assise sur des critères anti-nomiques de ceux du service public. Elles rappellent leur opposition à la remise en cause des CAP et à la disparition des CHSCT, comme à toutes mobilités forcées vers le secteur privé.

Dans le cadre du rendez-vous salarial du mois de juin, les organisations appellent les agents à exiger que le gouvernement propose des mesures qui permettent une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse de la CSG, respect des engagements en matière d'évolution de carrière, amélioration des déroulements de carrière.

Les organisations sont attachées à une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous les usager-es sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, à la nécessité aussi de conforter les agent-es dans leurs rôles et dans leurs missions. Fortes de ces valeurs, elles appellent le Gouvernement à être extrêmement vigilant sur les suites à donner au futur rapport du Comité Action Publique 2022.

D'ores et déjà, elles appellent à un rassemblement devant Bercy le 15 mai à midi à l'occasion de l'ouverture du chantier consacré au recours au contrat. Un point Presse sera organisé sur place à cette occasion. Les agents sont ainsi invités à exprimer leur désaccord avec la volonté du Gouvernement d'élargir le recours au contrat et à dire leurs attentes d'une amélioration des conditions d'emploi des contractuels et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'accès à l'emploi titulaire. Une conférence de presse commune se tiendra le vendredi 18 mai prochain à 10 heures dans l'immeuble des fédérations de la CFDT, 47 avenue Simón Bolívar à Paris 19.



M. Macron et son gouvernement continuent, les retraités et les retraitées aussi.

Les organisations de retraité-e-s du groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA) se sont réunies le 11 avril 2018 pour décider des suites à donner aux mobilisations engagées par elles, notamment le 28 septembre 2017 (80 000 manifestants) et le 15 mars 2018 (plus de 160 manifestations et plus de 200 000 manifestants).

Unaniment, elles ont constaté que la colère manifestée par les personnes retraitées le 15 mars était le résultat d'une accumulation d'attaques menées à leur rencontre par les gouvernements depuis le printemps 2014 : gel des pensions, création ou augmentation de taxes, suppression de dispositions fiscales spécifiques, etc. Depuis son installation à la présidence de la République, M. Macron n'a cessé d'ignorer les revendications des personnes retraitées, de les caricaturer comme des « riches » et des « nantis », le tout se poursuivant par une augmentation de 25 % de la CSG qui ampute très fortement le pouvoir d'achat d'un grand nombre de retraité-e-s depuis le 1er janvier 2018.

L'énorme succès des manifestations a incité le premier ministre à effectuer un tout petit geste, à exonérer d'augmentation de la CSG 0,6 % des retraité-e-s... en 2019. Ce premier recul reste bien trop limité pour calmer les personnes retraitées en colère.

Les 9 organisations ont décidé d'accentuer la pression sur le gouvernement et sur les parlementaires qui ont notamment voté la loi de Finances 2018 et la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018.

Dès maintenant, est proposée à la signature une pétition exigeant qu'une loi de finances rectificative soit prise annulant la hausse de la CSG pour tous, mettant fin au gel des pensions et décidant de la revalorisation de toutes les pensions. Depuis des mois, les députés de la majorité parlementaire veulent nous expliquer leurs réformes. A notre tour nous allons leur faire un peu de pédagogie pour qu'ils apprennent ce qu'est la vraie vie des retraité-e-s.

Syndicalisme Pluriel
revue de la FSU 77

Secrétaire départementale:
Gisèle Cuco

D. de publication : I. Nectoux

Imprimé par nos soins

FSU 77 – 2 rue de la Varenne – 77000 Melun

MELUN CDIS

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Le jeudi 14 juin sera une nouvelle journée nationale de manifestations décentralisées dans tous les départements, au plus près des retraité-e-s.

Le fait que d'autres mobilisations sociales et syndicales se développent dans le pays est considéré comme un élément supplémentaire nécessitant le maintien d'une pression spécifique de tous et toutes les retraité-e-s.

En effet, le gouvernement multiplie ses « réformes » qui sont autant d'attaques contre certaines catégories sociales : en multipliant les cadeaux fiscaux et sociaux aux plus riches (laxisme à l'égard de la grande fraude, baisse de l'impôt sur les sociétés à 25 %, plafonnement de l'imposition des dividendes à 30 %, suppression de l'impôt sur la fortune pour

les titulaires de portefeuilles boursiers, etc.), il accentue les déficits publics et il maintient la dette, lesquels sont ensuite mis en avant pour expliquer une politique d'austérité à l'égard du plus grand nombre s'accompagnant notamment d'une réduction des crédits alloués aux dépenses sociales, de solidarité et de financement des services publics (hôpitaux, EHPAD, etc.).

Les propos tenus le 12 et le 15 avril à la télévision par le Président de la République confirment qu'il ne veut toujours rien comprendre de la colère des retraité-e-s. Il nous dit qu'il ne prend pas les retraité-e-s « pour un portefeuille », peut-être, mais il les prend bien pour un porte-monnaie ... dans lequel il tape pour aller grossir les portefeuilles d'une minorité privilégiée.

Le 14 juin, à MELUN, rassemblement place St Jean suivi d'une manifestation en direction de la permanence de la députée LREM pour lui remettre les pétitions.

Ces pétitions auront été signées à l'occasion de **distributions de tracts à Meaux, Melun, Chelles, Fontainebleau les premiers jours du mois.**

Le 14 dans l'après-midi, manifestation à PARIS